

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018/2019

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE

MASTER PROFESSIONNALISANT MENTION INFORMATION ET COMMUNICATION

Parcours : SIC appliquées aux ressources patrimoniales des territoires.

FORMATION INITIALE OU EN ALTERNANCE

FACULTE DES LETTRES LANGUES ARTS SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

1. INTRODUCTION

Le règlement des études se compose de deux documents : un document transversal établi pour l'ensemble des formations de l'Université de Corse et un document propre à votre composante à savoir la Faculté des Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines et Sociales (FLLASHS).

Ces documents de référence régissent et accompagnent votre année universitaire. Le document transversal comprend un descriptif de la réglementation, des informations et des dispositions pédagogiques d'ordre général. Le présent document regroupe les dispositions pédagogiques spécifiques.

Les deux documents sont accessibles sur l'ENT. Tout étudiant de l'Université de Corse est sensé les consulter.

Contact de la formation : responsabilite.peda.info.com@univ-corse.fr

2. LES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET PEDAGOGIQUES

(Cf. Règlement des études transversal) :

L'inscription administrative est soumise pour tous les étudiants à une procédure de pré-inscription que l'étudiant doit effectuer sur le site internet de l'Université de Corse (eCandidat).

Les inscriptions tardives seront autorisées du 24 septembre au 1er octobre 2018.

Lors de son inscription pédagogique l'étudiant doit obligatoirement effectuer un choix au niveau des langues étrangères et des ACSEE pour pouvoir valider ces enseignements. Cette inscription est obligatoire pour pouvoir suivre et valider les enseignements. **L'étudiant doit procéder à son inscription pédagogique dès son inscription administrative et au plus tard le 28 septembre 2018 en renseignant une fiche de choix pédagogiques.**

L'inscription en double cursus n'est pas autorisée pour les masters professionnalisants. En cas de double inscription en Licence/Master, le diplôme de Master sera considéré comme étant le diplôme principal.

Alternance : Cf. CFA Univ :

Le Master Sic appliquées aux ressources patrimoniales des territoires offre la possibilité à l'étudiant de s'inscrire en alternance. L'étudiant devra prendre contact dans un premier temps avec la Responsable Pédagogique de la filière afin de valider la pertinence de l'alternance. Il devra ensuite consulter le site du CFA Univ afin de connaître les différents types de contrats et l'ensemble des modalités spécifiques à un diplôme en alternance.

Nb. Les étudiants alternants sont dispensés des ACSEE et la note de 14/20 leur est attribuée.

3. LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

- 1) Le mode d'évaluation** : l'article L613-1 du Code de l'Education précise : « les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées, soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. »

Le mode d'évaluation **CCI ou CC + ET** et la nature de l'examen terminal (écrit, oral), le cas échéant, sont fixés dans les grilles d'enseignements et insérés dans le règlement des études.

Pour les enseignements soumis à une mixité des deux modes, les coefficients appliqués aux notes à la FLLASHS sont : **2/3 contrôle continu et 1/3 examen terminal.**

Si Contrôle Continu intégral, l'évaluation se fera sous la forme de la moyenne de l'ensemble des contrôles continus effectués dans chaque enseignement. Chaque enseignant décide librement de la

forme que prendra le contrôle continu de son enseignement (écrit, oral, etc.) et de sa fréquence. Chaque épreuve du contrôle continu devra impérativement faire l'objet d'un émargement, en cas d'absence à un contrôle continu la note de 0 sera attribuée.

Les étudiants qui bénéficient d'un régime spécial d'études ou dispensés d'assiduité (cf. point 2) seront évalués lors de la session d'examens finale.

Attention :

Pour les étudiants boursiers, l'assiduité à l'ensemble des enseignements ainsi qu'aux examens correspondants, est obligatoire.

En outre, la circulaire n° 2018-079 du 26/06/2018 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale précise que « En application des articles L. 612-1-1 (issu de la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants) et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

De même, notamment dans le cadre d'un enseignement à distance, l'étudiant doit être régulièrement inscrit et assidu aux activités relevant de sa formation et rendre tous les devoirs prévus. »

Toute absence à une épreuve doit être justifiée dans un délai de 7 jours après la fin des épreuves de la session concernée.

Cette justification est soumise à l'appréciation du responsable de l'enseignement concerné, du responsable pédagogique de la filière, du Doyen de la FLLASHS et remis à la scolarité pédagogique.

Aucune justification ne sera prise en compte après ce délai.

Au-delà de ce délai, tout étudiant n'ayant pas justifié son absence sera considéré comme défaillant (DEF) à la matière, au semestre et à l'année.

2) Régime spécial d'études et dispense d'assiduité :

Certains étudiants qui peuvent justifier de leur impossibilité de suivre **tout ou partie** des cours peuvent bénéficier du **régime spécial d'études**. Ils sont de ce fait dispensés d'assiduité et sont évalués par des contrôles terminaux. L'étudiant doit effectuer une démarche préalable de déclaration de sa situation qui permettra à la composante pédagogique de décider de la légitimité de la demande. **La demande de dispense écrite doit être déposée au service de la scolarité, accompagnée des documents justificatifs avant le 19 octobre 2018.**

Les étudiants en situation de handicap :

Les dispositions réglementaires permettant de bénéficier d'aménagements, notamment pour les examens, impliquent impérativement que les étudiants concernés prennent contact avec le pôle accueil et accompagnement.

Les demandes doivent être effectuées au mois de juin pour les demandes de renouvellement, au début du mois de septembre pour les nouveaux étudiants et dès que possible pour une situation de handicap transitoire.

3) Le calendrier et le déroulement des examens :

L'emploi du temps des examens terminaux et toutes les notifications de résultats sont affichés sur l'ENT. Il est rappelé que cette modalité est la seule légalement valide.

Seuls les étudiants **reconnus** comme dispensés d'assiduité recevront, de la part du service de la scolarité, une convocation à domicile pour les examens terminaux.

Les examens sont organisés par semestre :

⇒ **1^{ER} SEMESTRE :**

La première session d'examens se déroulera du lundi 7 au vendredi 18 janvier 2019.

La seconde session interviendra du lundi 24 au vendredi 28 juin 2019. Les examens se feront sous forme

orale ou sous une forme appropriée permettant une évaluation rapide.

Les résultats seront communiqués aux étudiants après délibérations sur l'ENT.

⇒ **2^{ème} SEMESTRE :**

La première session d'examens se déroulera du lundi 20 au mercredi 29 mai 2019.

Les résultats seront sur l'ENT à l'issue des délibérations.

La seconde session interviendra du lundi 24 au vendredi 28 juin 2019. Les examens se feront sous forme orale ou sous une forme appropriée à une évaluation rapide.

Les soutenances auront lieu du 3 au 7 juin 2019.

Les notes attribuées au mémoire dans la session d'examen sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'un rattrapage.

4) Le déroulement des épreuves :

Les épreuves écrites des examens terminaux rendues sur support papier sont anonymes.

Aucun candidat ne sera autorisé à quitter la salle d'examen avant que ne soit écoulé 1/3 du temps prévu pour cette épreuve. Aucun candidat retardataire ne sera autorisé à entrer dans la salle d'examen. Les candidats ne doivent pas en conserver à leur portée, ce qui constituerait une présomption de fraude. Il est demandé aux étudiants d'éteindre leurs téléphones et de déposer leurs affaires près du bureau de l'enseignant, de façon à ce qu'aucun soupçon ne vienne entacher le déroulement des épreuves.

Les documents ou matériels autorisés sont mentionnés sur les sujets (dictionnaires, dictionnaires bilingues, calculatrices, etc.). En l'absence d'indication, aucun matériel ou document ne sera autorisé.

L'identité de chaque étudiant doit être contrôlée avant le début de chaque épreuve, la carte d'étudiant est donc OBLIGATOIRE ou la carte nationale d'identité avec l'attestation d'inscription à l'Université de Corse (téléchargeable sur l'ENT personnel).

Participation aux surveillances :

Il est rappelé que tous les enseignant(e)s en exercice sont tenu(e)s de participer à la surveillance des examens pendant toutes les sessions.

Aucun(e) enseignant(e) ne peut être dispensé(e) de surveillance, sauf position statutaire de décharge, de congé ou déplacement dûment autorisé.

Une fois le calendrier des surveillances établi, et en cas d'indisponibilité, il revient à l'enseignant(e) de se faire remplacer.

Les enseignant(e)s de la discipline assurent prioritairement la surveillance des épreuves d'examens de leur discipline.

L'étudiant qui remet un document écrit pour évaluation de ses connaissances (CCI ou CC+ET) doit obligatoirement vérifier qu'il ne comporte pas de passage plagié. Il doit également citer ses sources. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré (cf. règlement des études transversal).

5) L'admission et la progression des études :

En cas d'**absence justifiée**, la note est égale à 0, et la mention saisie est ABJ (absence justifiée).

En cas d'absence non justifiée l'étudiant est considéré **défaillant sur la session, et la mention saisie est ABI (absence injustifiée)**. Cette notification entraîne la demande de remboursement de la bourse par les services du CROUS. Les étudiants, qui obtiennent la moyenne générale des unités d'enseignements de leur année d'inscription sont admis et autorisés de droit à s'inscrire en 2^{ème} année de master.

Capitalisation – Compensation : (Cf. Règlement des études transversal) :

L'année universitaire est organisée en semestres. Toute unité d'enseignement dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est acquise et capitalisée définitivement, entraînant l'acquisition des crédits européens correspondants. Les enseignements dans une unité d'enseignement (UE) se compensent entre eux, les UE se compensent entre elles et les semestres se compensent entre eux. **En cas d'échec, dans les Unités d'Enseignement non acquises, l'étudiant doit obligatoirement représenter toutes les matières dont les notes sont inférieures à 10/20.**

Les enseignements suivants ne peuvent faire l'objet d'aucun rattrapage :

- Le compte rendu de recherche (M1)
- Le suivi du projet de l'étudiant (M1 et M2)
- Le mémoire de stage (M1 et M2)

4. VALIDITE DES DECISIONS DU JURY :

(Cf. Règlement des études transversal).

5. MOBILITE DES ETUDIANTS : (Hors alternance)

Les étudiants inscrits à la Fllashs peuvent s'ils le souhaitent effectuer un séjour d'études d'un semestre ou une année dans une université étrangère située dans l'Espace Economique Européen et partenaire de l'UCPP. L'étudiant se doit de prendre contact avec le Service des Relations Internationales dès la rentrée afin de connaître l'ensemble des démarches à effectuer en se rendant à la page suivante : https://studia.universita.corsica/article.php?id_art=668&id_rub=152

Assistanat linguistique CIEP : (Cf. Service des Relations Internationales) :

Ce programme offre à l'étudiant la possibilité de passer de 7 à 12 mois (selon le pays) dans un pays d'accueil à l'international en tant qu'assistant d'un enseignant ou chef de département de français d'un établissement scolaire, d'enseignement secondaire ou supérieur. La langue d'enseignement de l'assistant est le français. Programme ouvert aux étudiants de toutes les filières, se destinant plus tard à une carrière dans l'enseignement. Les étudiants de M1 désireux de partir à l'étranger en tant qu'assistant durant l'année universitaire doivent soumettre à leur directeur de recherche un dossier de 10 pages. Les étudiants de M2, désireux de partir à l'étranger, en tant qu'assistant, durant l'année universitaire doivent valider le mémoire.

6. LES EVALUATIONS DES STAGES :

1) Evaluation du mémoire de stage Master Information et Communication (en Formation initiale ou en Alternance) :

Le compte rendu de recherche et le rapport de stage seront regroupés en un seul document nommé « mémoire de stage ».

En Master 1 Information et Communication, le mémoire de stage correspond à un document de 40 pages minimum, non compris **la bibliographie commentée (10 ouvrages en SIC), et les annexes.**

L'objectif du mémoire de stage est d'amener l'étudiant à acquérir à la fois des compétences en matière de recherche et des compétences professionnelles. Il devra de ce fait faire apparaître de manière détaillée l'objet de la recherche, le choix du corpus retenu, l'appareil critique ainsi que le terrain de recherche qui correspondra à son stage/alternance. Deux exemplaires du document, un sur support papier et un en version numérique

(PDF) seront remis au secrétariat de la filière et envoyés par mail sur responsabilite.peda.info.com@univ-corse.fr (copie au directeur de mémoire de stage/alternance) au plus tard 20 jours avant la soutenance devant un grand jury.

2) Suivi et encadrement du mémoire de stage/alternance :

L'étudiant se doit de rendre compte à son directeur de mémoire de stage/alternance, une fois par mois, de l'avancée de ses travaux. Ces comptes rendus pourront être crédités de 4 points sur la note finale en fonction de l'évaluation faite par le directeur du mémoire de stage/alternance.

En Master 2 Information et Communication, le mémoire de stage correspond à un document de 80 pages minimum, non compris **la bibliographie commentée (15 ouvrages en SIC), et les annexes.**

L'objectif du mémoire de stage est d'amener l'étudiant à acquérir à la fois des compétences en matière de recherche et des compétences professionnelles. Il devra de ce fait faire apparaître de manière détaillée l'objet de la recherche, le choix du corpus retenu, l'appareil critique ainsi que le terrain de recherche qui correspondra à son stage/alternance. Deux exemplaires du document, un sur support papier et un en version numérique (PDF) seront remis au secrétariat de la filière et envoyés par mail sur responsabilite.peda.info.com@univ-corse.fr (copie au directeur de mémoire de stage/alternance) au plus tard 15 jours avant la soutenance devant un grand jury.

Tout travail plagié (tout ou partie) sera noté 0 par le jury qui pourra entamer une procédure de passage devant le Conseil de discipline de l'Université.

La soutenance est prévue du **3 au 07 juin 2019** devant un grand jury composé d'au moins 2 membres dont le Directeur de mémoire de l'étudiant et un enseignant compétant dans le domaine considéré et membre de l'équipe pédagogique. Peuvent s'y adjoindre d'autres membres (enseignant chercheur, enseignant ou professionnel).

Le mémoire constitue une épreuve spécifique. Un semestre entier est dévolu à l'étudiant pour sa réalisation. Dans le cas où celui-ci ne peut présenter devant jury son travail en temps voulu, une dérogation, soumise à l'appréciation du directeur de recherche et du Doyen, est possible. L'étudiant peut alors présenter son mémoire lors de la session prévue en fin d'année universitaire suivante, à la condition expresse de s'être à nouveau inscrit en M2.

3) Normes de présentation du mémoire : (Les étudiants doivent se conformer scrupuleusement aux consignes exposées ci-après) :

1. Instruction concernant la longueur du mémoire de Master: 40 en M1 et 80 pages en M2 pages minimum non compris la bibliographie, les documents et les annexes.

2. Mise en page

Le format est le modèle A4 (210mm x 297mm).

La page de couverture devra faire apparaître dans l'ordre ci-dessous les éléments suivants :

- Le nom de l'Université de Corse – Pascal Paoli ;
- Le prénom (en minuscules) et le nom patronymique (en majuscules) du candidat ;
- Le titre du mémoire (+ logo ou illustration) ;
- L'intitulé du Master ;
- Le prénom, le nom et la qualité du directeur de recherche ;
- L'année de rédaction.

La couverture est suivie d'une page blanche, puis de la page de « faux-titre » (réduit au titre du mémoire) et de la page de titre (identique à la couverture).

La page de titre peut être suivie de remerciements, ou immédiatement de l'introduction.

Il faut prévoir des marges suffisantes afin de permettre la reliure et une reprographie optimale.

Haut/Bas de page : 2,5 cm ;

Gauche : 3,5cm ;

Droite : 2,5 cm.

Le texte principal dans une seule police doit être rédigé en corps de caractère 12 et interligne 1,5 en mode justifié.

4) Calendriers des stages en Master :

MASTER 1 ^{ère} ANNEE				
	SEMESTRE	DUREE	PERIODE	EVALUATION
Sciences de l'Information et de la Communication (SIC)	2 ^{ème} semestre	8 semaines	Du 25 mars au 17 mai 2019	Mémoire de stage (40 pages) Soutenance

MASTER 2 ^{ème} ANNEE				
	SEMESTRE	DUREE	PERIODE	EVALUATION
Sciences de l'Information et de la Communication (SIC)	4 ^{ème} semestre	4 mois	A compter du 21 janvier 2019	Mémoire de stage (80 pages) Soutenance

5) La convention de stage :

La responsabilité civile est obligatoire pour tout étudiant qui effectue un stage en entreprise.

Un mois avant son départ en stage, l'étudiant doit être en règle.

Les formulaires sont à retirer sur le site Internet de l'Université de Corse, dès le mois d'octobre de l'année universitaire en cours.

La convention de stage (3 exemplaires) dûment remplie et signée doit être parvenue à la scolarité **au moins un mois avant le début du stage.**

Tout étudiant qui n'aura pas accompli ces formalités, ne sera pas autorisé à suivre son stage et ne pourra le valider.

7. L'EVALUATION DES SEMINAIRES THEMATIQUES

En collaboration avec l'ESPE de Corse, un dispositif de séminaires thématiques sera mis en place au cours du semestre 3. A l'issue des deux séminaires thématiques du 1^{er} semestre 2018, l'étudiant élabore un compte rendu critique à remettre aux enseignants ayant animé les séminaires. Les étudiants dispensés d'assiduité (salariés et alternants...) seront exemptés de cette évaluation et la note de leur mémoire écrit sera reportée en fin d'année universitaire.

8. Grille d'enseignements : MASTER SIC 2018/2019

SEMESTRE 1						
ANNEES	N° UE	UE	ENSEIGNEMENTS	Evaluation CCI ou CC + ET	Modalités d'examens	
MASTER 1	1	UE 1 TC Méthodologie Coef 2 ECTS 5,5	Méthodes de recherche en SHS	CC+ET	ECRIT/ORAL	
			Les processus de patrimonialisation	CC + ET	ECRIT	
			Techniques de recherche documentaires	CC+ET	ECRIT	
	2	UE 2 recherche : Valo du patrimoine et du territoire Coef 2 ECTS 9	Information et territoire	CCI	ECRIT	
			Communication et patrimoine : approche locale et régionale	CC + ET	ORAL	
			Communication et environnements en Europe et Méditerranée	CC + ET	ORAL + DOSSIER	
			Les dimensions de l'espace public	CC + ET	ORAL + DOSSIER	
	3	UE 3 PRO Coef 2 ECTS 9,5	Outils de graphisme en communication	CCI	Pratique	
			Introduction au community management	CCI	ECRIT	
			Introduction au management de projet	CCI	ECRIT	
			Documentation et veille au service du projet	CCI	ECRIT	
			Projet de communication	CCI	ORAL	
			Suivi du projet de l'étudiant	CCI	ORAL	
	4	UE 4 Outils et méthodologie Coef 1 ECTS 6	Corse	CCI	ECRIT	
			Anglais	CC + ET	ECRIT/ORAL	
			Langue au choix 1/2			
			Italien	CC + ET	ECRIT/ORAL	
			Espagnol	CC + ET	ECRIT/ORAL	
	SEMESTRE 2					
	N° UE	UE	ENSEIGNEMENTS	Evaluation CCI ou CC + ET	Modalités d'examens	
	5	UE 5 Recherche : Epistémologie des Sic Coef 3 ECTS 12	Sociologie de la communication	CC + ET	ORAL + DOSSIER	
			De l'anthropologie de la communication aux Cultural Studies	CC + ET	ORAL + DOSSIER	
			Sic et institutions internationales	CC + ET	ORAL + DOSSIER	
Réseaux sociaux et citoyenneté			CCI	ECRIT		
du webdocumentaire au transmédia 1			CCI	ECRIT		
Communication et médiation			CCI	ECRIT		
6	UE 6 PRO Coef 3 ECTS 12	Communication écrite et orale	CCI	ORAL/ECRIT		
		Projet de communication	CCI	ORAL		
		Les outils informatiques au service du projet -1-	CCI	PRATIQUE		
		Documentation et veille au service du projet	CCI	PRATIQUE		
		Stage obligatoire (2 mois)	Cf. dispo. Gén.			
7	UE 7 Outils et méthodologies Coef 1 ECTS 6	Compte rendu de recherche	Cf. dispo. Gén.			
		PEC : le guide de l'entretien	CC + ET	ECRIT/ORAL		

SEMESTRE 3					
N° UE	UE	ENSEIGNEMENTS	Evaluation CCI ou CC + ET	Modalités d'examens	
8	UE 8 Recherche Coef 3 ECTS 10	Communication politique, culture et société	CC + ET	ORAL + DOSSIER	
		Communication interne et externe	CC + ET	ECRIT	
		Ethique et communication du webdocumentaire au transmédia 2	CCI	ECRIT	
		Travail et réseau	CCI	ECRIT	
		Communication et techniques d'écriture communication orale	CCI	ORAL	
9	UE 9 Pro Coef 3 ECTS 16	Techniques de community management	CCI	ECRIT	
		Communication événementielle	CC + ET	ORAL	
		conception et mise en place d'un projet de communication	CCI	ORAL	
		Méthodes, outils et gestion de projet	CCI	ORAL	
		Outils informatiques au service du projet - 2-	CCI	ORAL	
		Gestion de la dynamique des groupes	CCI	ORAL	
		Documentation et veille au service du projet	CCI	ORAL	
		graphisme	CCI	Pratique	
		ACSEE	PRESENTIEL		
		PEC : bilan de compétences	CC + ET	ECRIT/ORAL	
10	UE 10 Outils et méthodologies Coef 1 ECTS 4	Séminaires thématiques	CCI	cf. dispositions générales	
		Suivi du projet de l'étudiant	CCI	ORAL	
		SEMESTRE 4			
		11	UE 11 Stage- Mémoire Coef 7 ECTS 30	Stage professionnel 4 mois Conception du mémoire de stage Soutenance	Cf. dispositions générales